

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1960

12 septembre 2007

### SOMMAIRE

|   |              |   |              |
|---|--------------|---|--------------|
| <b>ABN Amro European Finance S.A.</b> .....                                       | <b>94080</b> | <b>JT International Luxembourg S.A.</b> .....             | <b>94073</b> |
| <b>Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....                                    | <b>94064</b> | <b>JT International Luxembourg S.à r.l.</b> .....         | <b>94073</b> |
| <b>Aldolux S.A.</b> .....   | <b>94047</b> | <b>KD Real Estate Corporation S.à r.l.</b> .....          | <b>94039</b> |
| <b>Alfa Finance Holdings S.A.</b> .....   | <b>94070</b> | <b>Levanter Real Holdings S.à r.l.</b> .....              | <b>94054</b> |
| <b>A. Lupolux S.à.r.l.</b> .....  | <b>94062</b> | <b>Luxembourg Management Company</b>                      |              |
| <b>Analogic Holding Luxembourg S.à r.l.</b> .....                                 | <b>94052</b> | <b>Group S.A.</b> .....                                   | <b>94053</b> |
| <b>Association Luxembourgeoise de Médecine de l'Environnement, A.s.b.l.</b> ..... | <b>94074</b> | <b>Luxmec S.A.</b> .....                                  | <b>94039</b> |
| <b>Azelis S.A.</b> .....  | <b>94063</b> | <b>Lux - Multi - Service A.G.</b> .....                   | <b>94063</b> |
| <b>Caravel Investissements S.A.</b> .....   | <b>94038</b> | <b>Luxpar S.A.</b> .....                                  | <b>94080</b> |
| <b>Carshop International S.A.</b> .....   | <b>94074</b> | <b>NG Luxembourg S.A.</b> .....                           | <b>94038</b> |
| <b>CEREP III Sweden S.à r.l.</b> .....  | <b>94080</b> | <b>Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)</b> ..... | <b>94050</b> |
| <b>Computer Task Group IT Solutions S.A.</b> .....                                | <b>94052</b> | <b>Ownest S.A.</b> .....                                  | <b>94080</b> |
| <b>DH Z S.à r.l.</b> .....  | <b>94048</b> | <b>Pamina S.A.</b> .....                                  | <b>94071</b> |
| <b>Financière Chinon Holding S.A.</b> .....                                       | <b>94034</b> | <b>P &amp; G International S.A.</b> .....                 | <b>94046</b> |
| <b>Fortis L FoF</b> .....   | <b>94064</b> | <b>Platone S.A.</b> .....                                 | <b>94079</b> |
| <b>Forus Holding S.A.</b> .....   | <b>94034</b> | <b>Realize Project Management, S.à r.l.</b> .....         | <b>94071</b> |
| <b>Hitech Futur Car Center SA</b> .....   | <b>94075</b> | <b>RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l.</b> .....   | <b>94062</b> |
| <b>Hostendia S.A.</b> .....   | <b>94063</b> | <b>Ruben International S.A.</b> .....                     | <b>94034</b> |
| <b>Integra</b> .....  | <b>94048</b> | <b>Shiplux VIII S.A.</b> .....                            | <b>94039</b> |
| <b>International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg</b> .....       | <b>94064</b> | <b>Tremo S.à r.l.</b> .....                               | <b>94062</b> |

**Ruben International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 38.748.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2007*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092975/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Forus Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 39.488.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 2007*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction à savoir:

- Monsieur Hans-Peter Jenni, demeurant à Nicolaïdes Street, 29/203, 8011, Paphos, Chypre;
  - Monsieur George Jaoshvili, demeurant Chavchavadze Str., 11, Tbilisi, Géorgie;
  - INTERNATIONAL VENTURE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- pour un nouveau terme d'un an, leur mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2008.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes actuellement en fonction, HRT REVISION SàRL, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, 1526, Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour FORUS HOLDING S.A.

HRT REVISION SàRL

Le domiciliataire

D. Ransquin

Référence de publication: 2007092976/565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Financière Chinon Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 61.141.

In the year two thousand and seven, on the tenth of July.

Before Maître Karine Reuter, notary public residing in Redange/Attert.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANCIERE CHINON HOLDING SA. société anonyme, having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, trade register of Luxembourg section B number 61.141,

incorporated by deed dated October 9th, 1997, published in the Mémorial C, «Recueil Spécial des Sociétés et Associations», number 26 of January 13th, 1998, and whose Articles of Association have been amended by deed received by Robert Schumann, notary public residing in Differdange, on November 9th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 389 of May 28th, 2001 as well as by simple contract signed on October 8th, 2001, published in the Mémorial C, number 385 of March 9th, 2002.

The meeting is presided by Maître Pierre Brasseur, lawyer, having his professional residence in Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman appoints as secretary Maître Vanessa Fober, lawyer, having her professional residence in Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Maître Fathia Razzak, lawyer, having her professional residence in Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Acceptance of the resignation from today on of Mister Claude Faber, Mister Didier Kirsch as well as Mister Gabor Laczko as Directors of the Company and acceptance of the resignation from today on of REVILUX SA, société anonyme, as statutory auditor of the Company.

2. - Full and complete discharge to the directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.

3. - Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

4. - Election of ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, with registered office in Panama, SWISS BANK Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City, as registered agent and power to ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, with registered office in Panama, Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama.

5. - Power to Maître Pierre Brasseur, residing in Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting - unanimously - accepts the resignation of Mister Claude Faber. Mister Didier Kirsch as well as Mister Gabor Laczko as Directors of the Company and fully discharges the directors for their mandate up to this date.

*Second resolution*

The meeting - unanimously - accepts the resignation of REVILUX SA, société anonyme, as statutory auditor and fully discharges the auditor for its mandate up to this date.

*Third resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama and to change the Company's nationality into Panamanian without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of the Company's registration in Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting resolves that the address of its registered office in Panama shall be fixed at the offices of ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, having its registered offices in Panama, Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City Panama, Republic of Panama.

*Forth resolution*

The meeting resolves to elect ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City residing in Panama, as registered agent and grant all powers to ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, in order:

- to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama
- to sign all acts and documents and take all the necessary steps, do all necessary requisitions, declarations and delegations relating to this.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to grant all powers to Maître Pierre Brasseur, lawyer, having his professional residence in L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg.

*Sixth resolution*

The meeting decides that all documents relating to the company in Luxembourg shall be kept for a period of at least five years at its former registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- (one thousand five hundred) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi

L'an deux mille sept, le dix juillet,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE CHINON HOLDING SA, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 61.141,

constituée suivant acte reçu le 9 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 26 du 13 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Robert Schumann de résidence à Differdange, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 389 du 28 mai 2001 ainsi que suivant acte sous seing privé du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 385 du 9 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Pierre Brasseur, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Maître Vanessa Fober, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Fathia Razzak, avocat, - premier feuillet - ... à Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Acceptation de la démission à compter de ce jour de Monsieur Claude Faber, de Monsieur Didier Kirsch ainsi que de Monsieur Gabor Laczko de leurs fonctions d'administrateurs, et acceptation de la démission à compter de ce jour de REVILUX SA, société anonyme, comme commissaire aux comptes de la société.

2.- Entière et complète décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

3. - Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City, République de Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés à Panama.

4. - Election du bureau ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, avec siège social à Panama, Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City comme «registered agent» et pouvoir au bureau ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, avec siège social à Panama, Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama.

5. - Attribution de tous pouvoirs à Maître Pierre Brasseur, avocat, demeurant à Luxembourg, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale - à l'unanimité des voix - accepte la démission de Monsieur Claude Faber, de Monsieur Didier Kirsch ainsi que de Monsieur Gabor Laczko de leurs fonctions d'administrateurs de la prédite société à compter de ce jour et leur donne quitus.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale - à l'unanimité des voix - accepte la démission de la société anonyme REVILUX SA de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société à compter de ce jour et lui donne quitus.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama, et de faire adopter par la Société la nationalité panaméenne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Panama.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social au Panama sera fixée à Swiss Bank Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City, République de Panama.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'élire le bureau ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST LTD, avec siège à Panama, SWISS BANK Building, 2nd floor, East 53rd Street, Marbella, Panama City, comme «registered agent» et de lui accorder tous pouvoirs généralement quelconques à l'effet:

- d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama;
- d'accomplir toutes formalités administratives afin d'enregistrer la Société au Panama;
- de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Maître Pierre Brasseur, avocat, demeurant à Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte, prénommé, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent (1.500,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants Je présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. Fobert, F. Razzak. P. Brasseur, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 juillet 2007, Relation: RED / 2007 / 697. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 19 juillet 2007.

K. Reuter.

Référence de publication: 2007092539/7851/180.

(070103884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

G. Lecuit  
Notaire

Référence de publication: 2007092978/220/13.

(070103538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.372.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 7 décembre 2005, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 7 décembre 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 7 décembre 2005, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

A. Renard / L. Mostade

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007093011/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Luxmec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.216.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juillet 2007*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Sarti Francesco, Monsieur Rossi Jacopo, Monsieur Cei Maurizio et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

LUXMEC S.A.

A. De Bernardi / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092979/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007092990/5770/12.

(070103455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**KD Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 101.221.

—  
In the year two thousand and six, on the twenty-second day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed, appears:

KPI SIERRA 1 S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.700, (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of KD REAL ESTATE CORPORATION S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed drawn up by the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen on 2 June 2004, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.221 and whose articles have been published in the Mémorial C dated 5 August 2004 number 801 page 38,423 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 9 of the Articles and of articles 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the official writing language of the Articles of the Company from Deutsch to French.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles of the Company, which shall read as follows:

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name KD REAL ESTATE CORPORATION S.À R.L. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is also to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities, silent participation and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or an indirect interest which may take a form of a silent participation, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

**Chapter II.- Capital, Shares****Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by hundred and twenty five (125) shares of hundred Euros (€ 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.1 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.



### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III.- Management**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

### **Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

### **Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

## **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

### **Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V- Business year

### Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute, comparait:

KPI SIERRA 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.700 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de KD REAL ESTATE CORPORATION S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen le 2 juin 2004, ayant son siège social au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.221, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C en date du 5 août 2004, numéro 801, page 38.423 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 9 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la langue officielle des Statuts de la Société de l'Allemand au Français.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KD REAL ESTATE CORPORATION S.À R.L. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et de détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par le biais, entre autre de, la souscription ou l'acquisition de tous titres, participations silencieuse et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, pouvant prendre la forme d'une participation silencieuse, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

### **Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV- Assemblée générale des Associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII.- Loi applicable

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 30 août 2006, vol. 438, fol. 6, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093173/242/381.

(070104333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

### **P & G International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.190.

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée P&G INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 37.190.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, le 24 mai 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 21326. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 8655.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Concetta Demarinis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Marco Sterzi, précité.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 août, au lieu du 30 septembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier jour du mois de septembre de chaque année et finit le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.

2. Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 1 à l'ordre du jour, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 17.00 heures.

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours se terminera le 31 août, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 août 2007, se tiendra le dernier mercredi du mois de septembre 2007 à 17.00 heures.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 31 août au lieu du 30 septembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier jour du mois de septembre de chaque année et finit le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mercredi du mois de septembre de chaque année à 17.00 heures.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours se terminera le 31 août, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 août 2007, se tiendra le dernier mercredi du mois de septembre 2007 à 17.00 heures.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Sterzi, C. Demarinis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17139. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007093156/208/74.

(070104810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Aldolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.912.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 janvier 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007093168/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00222. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070014961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Integra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 78.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093171/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03144. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**DH Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.638.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of the month of December.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 121.012 represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss pursuant to a proxy dated 27 December 2006, being the sole shareholder of and holding all five hundred (500) shares in issue in DH Z S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 15 November 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The sole shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B). That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company to two hundred thousand one hundred euro (€ 200,100.-) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l. of one hundred and thirty six thousand four hundred and thirty six (136,436) Class A shares in issue in Z ALPHA S.A., a société anonyme incorporated under Luxembourg law, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 120.935 against the issue of seven thousand five hundred and four (7,504) shares in the Company, each at a nominal value and subscription price of twenty-five euro (€ 25.-) (the «Contribution in Kind»); approval of the valuation of the Contribution in Kind at one hundred and eighty seven thousand six hundred euro (€ 187,600.-); subscription to the new shares by the Subscriber, payment of the Contribution in Kind and issue of the new shares;

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation;

Thereafter the following resolutions were passed:

*Sole Resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred thousand one hundred euro (€ 200,100.-) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., of one hundred and thirty six thousand four hundred and thirty six (136,436) Class A shares in issue in Z ALPHA S.A., a société anonyme incorporated under Luxembourg law, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 120.935 against the issue of seven thousand five hundred and four (7,504) shares in the Company each at a nominal value and subscription price of twenty-five euro (€ 25.-) (the «Contribution in Kind»).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 27 December 2006.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believe that the value of the Contribution in Kind being 136,436 Class A shares in issue in Z ALPHA amounts to at least € 187,600.-, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (7,504 shares for a total subscription price of € 187,600.-) »

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at one hundred and eighty seven thousand six hundred euro (€ 187,600.-).



There appeared the Subscriber, represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, prenamed, and subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand one hundred Euro (200,100.- €) divided into eight thousand and four (8,004) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- €) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B 121.012, représentée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, en vertu d'une procuration datée 27 décembre 2006, l'unique associé et détenant toutes les cinq cent (500) parts sociales en émission dans DH Z S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2006 par acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B). Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société à deux cent mille cent euro (€ 200.100,-) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., de cent trente-six mille quatre cent trente-six (136.436) parts sociales de Classe A en émission dans Z ALPHA S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, avec siège social au 28, boulevard Royal, L-244 9 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B 120.935 contre l'émission de sept mille cinq cent quatre (7.504) parts sociales dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à cent quatre vingt sept mille six cent Euro (€ 187.600,-); souscription aux nouvelles parts sociales par le Souscripteur, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles parts sociales;

2. Modification consécutive de l'article 5 des statuts;

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

#### *Résolution Unique*

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent mille cent euro (€ 200.100,-) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., de cent trente six mille quatre cent trente six (136.436) parts sociales de Classe A en émission dans Z ALPHA S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B 120935 contre l'émission de sept mille cinq cent quatre (7.504) parts sociales dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 27 décembre 2006.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature, représentant 136.436 parts sociales de Classe A en émission dans Z ALPHA s'élève à au moins € 187.600,-, étant au moins égale au prix de souscription des parts sociales à émettre par la Société (7.504 parts sociales pour un prix de souscription total de € 187.600,-)»

Suite à ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cent quatre vingt sept mille six cent Euro (€ 187.600,-).

A comparu le Souscripteur, représenté par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, prénommée, et a souscrit aux nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport en Nature.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille cent euro (€ 200.100,-) représenté par huit mille quatre (8.004) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ trois mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2007, vol. 440, fol. 68, case 9. — Reçu 1.876 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093169/242/127.

(070104337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

### **Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand seven, on the second day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, trade register Luxembourg section B number 116.814 (hereafter «the partnership» or «the Company»),

pursuant to a resolution of the Manager included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said hereafter. An excerpt of this resolution will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 24th May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 19th June, 2006 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on February 2, 2007.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 852,275.56 (eight hundred fifty-two thousand two hundred seventy-five euros and fifty-six cents), divided into 619,294 (six hundred nineteen thousand two hundred and ninety-four) Class A Shares with a par value of euro 1,24 (one euro and twenty-four cents) each and 68,025 (sixty-eight thousand twenty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million euros and twenty cents), consisting of 177,419,355 (one hundred seventy-

seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated April 27, 2007 the Manager has resolved:

- to issue, without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right, 10,810 new Class A Shares at an issue price of EUR 157.8777 to investors appearing on the list which will be hereto attached, to be paid in totally, and consequently to increase the subscribed capital of the SIC AR by an amount of EUR 13,404.40 and a global share premium of EUR 1,693,253.53;

- to accept the subscriptions of the above mentioned investors and to amend article 5 of the articles of incorporation to reflect such capital increase.

- All the shares thus subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 1,706,657.93 (one million seven hundred and six thousand six hundred and fifty-seven euros ninety-three cents), whereof EUR 13,404.40 - are allocated to the capital and EUR 1,693,253.53 are allocated to the share premium, as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of this increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.3 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at EUR 865,679.96 (eight hundred and sixty-five thousand six hundred and seventy-nine euros ninety-six cents) divided into 630,104 (six hundred and thirty thousand one hundred and four) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 68,025 (sixty-eight thousand twenty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité (le Gérant) de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R. C. Luxembourg section B numéro 116.814 (la «Société»),

en vertu d'une résolution du Gérant de la société relatée ci-après. Un extrait de cette résolution restera annexé aux présentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 2 février 2007.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 852.275,56 (huit cent cinquante-deux mille deux cent soixante-quinze euros et cinquante-six cents), divisé en 619.294 (six cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 68.025 (soixante-huit mille vingt-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune.»

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt cents), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale chacune de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes).

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2005 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 27 avril 2007, le Gérant a notamment décidé:

- d'émettre 10.810 (dix mille huit cent dix) nouvelles actions de Classe A à un prix d'émission de EUR 157,8777 à divers investisseurs figurant sur la liste qui restera ci-annexée, à libérer intégralement, et par conséquent, d'augmenter le capital souscrit de la SICAR d'un montant de EUR 13.404,40 (treize mille quatre cent quatre euros quarante cents) moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 1.693.253,53.

Le actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 1.706.657,93 (un million sept cent six mille six cent cinquante-sept euros quatre-vingt-treize cents), faisant EUR 13.404,40 pour le capital et EUR 1.693.253,53 pour la prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.3 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à EUR 865.679,96 (huit cent soixante-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-seize cents), divisé en 630.104 (six cent trente mille cent quatre) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 68.025 (soixante-huit mille vingt-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7054. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093159/242/119.

(070104798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

#### **Analogic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.751.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 juillet 2005 de sa société mère, ANALOGIC CORPORATION, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093160/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01987. - Reçu 184 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070022013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

#### **Computer Task Group IT Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007093147/7279/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07889. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**L.M.C. Group S.A., Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73.897, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 5 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 284 du 14 avril 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial numéro 1286 du 15 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent quatre-vingt (380) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures.

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier lundi du mois de juin à 14.00 heures au dernier jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures et ce pour la première fois en 2007.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, P. Jupille, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, Relation: LAC/2007/12180. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093145/242/56.

(070104845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Levanter Real Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.640.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before the undersigned Maître Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) RCP 5 (LUX) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.015, with a share capital of EUR 12,500.- (A Shareholder), here represented by Laurent Kind, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London on 14 May 2007

and

2) MAYFAIR 46 LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Ashcombe Court, Woolsack Way, Godalming, Surrey GU7 1LQ, United Kingdom, with the Company N<sup>o</sup> 05839720 (B Shareholder) (the A Shareholder and the B Shareholder are hereinafter referred to as the Shareholders), here represented by Laurent Kind, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London on May 14th, 2007.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of LEVANter REAL HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Martine Schaeffer, residing in Remich, dated 26th of April 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to restate the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

**«I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LEVANter REAL HOLDINGS S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior unanimous approval of the Shareholders.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties in Germany or Switzerland or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer or encumber all or some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles in accordance with clause 13.3 of the present Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares held by a Shareholder shall entitle that Shareholder to participate in the corporate assets and profits of the Company in such proportions as may be agreed between the Shareholders from time to time as set out in any joint venture agreement entered into between them in relation to the Company and its subsidiaries and as that agreement may be supplemented or amended from time to time.

6.2. The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

6.3. Each Shareholder shall maintain its shares in the Company for a minimum period of two years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

6.4. After the period of two years mentioned under article 6.3 above, the Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

The transfer of shares to non-Shareholders is subject to the prior unanimous approval of the Shareholders.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5. Subject to any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, a Shareholder may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a Shareholder shall be submitted to the prior approval of the general meeting of Shareholders which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to the other Shareholder, or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a Shareholder may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.4 or 6.5. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.7. or 6.8. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A Shareholder' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by at least four managers appointed by a resolution of the Shareholders which set the term of their office of whom two shall be designated as Class A managers and two shall be designated as Class B managers. The manager(s) do not need to be Shareholder(s).

7.2. The A Shareholder is entitled to propose candidates from which maximum two persons are to be appointed A Managers by the Shareholders. The A Shareholder may at any time propose to remove any A Manager appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this A manager is removed from his position. In this case the A Shareholder is further entitled to propose candidates from which a new A Manager shall be appointed by the Shareholders.

7.3 The B Shareholder is entitled to propose candidates from which maximum two persons are to be appointed B Managers by the Shareholders. The B Shareholder may at any time propose to remove any B Manager appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this B manager is removed from his position. In this case the B Shareholder is further entitled to propose candidates from which a new B Manager shall be appointed by the Shareholders.

7.4 The managers may be dismissed ad nutum by an unanimous vote of the Shareholders of the Company as per clause 13.2 of the present Articles.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by any Class A manager and any Class B manager acting jointly, including any asset manager appointed by the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the shareholders from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if at least 50% of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Class A manager and any one Class B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.2. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Any shareholders' resolutions are only validly taken by unanimous vote of the Shareholders.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The Board of managers is entitled to distribute interim dividends, at any time, by unanimous vote under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders as per clause 6.1 above and in accordance with any joint venture agreement which may be entered into between the shareholders from time to time.

#### VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

*Statement - Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at seven hundred euros (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) RCP 5 (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.015, Associé A, ici représentée par M. Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 14 mai 2007

et

2) MAYFAIR 46 LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social C/O Roffe Swayne, Ashcombe Court, Woolsack Way, Godalming, Surrey, GU7 1LQ (United Kingdom), Associé B, ici représentée par M. Laurent Kind, employé privé, avec adresse avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 14 mai 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les Associés de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de LEVANTER REAL HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 26 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les Associés décident de refondre les Statuts dans leur globalité et, pour autant que nécessaire, d'insérer ou de changer les intitulés des titres au sein des Statuts de façon à ce qu'ils aient désormais la teneur suivante:

**«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LEVANTER REAL HOLDINGS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ni succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord unanime préalable des Associés

**Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation,

obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts conformément aux termes de la clause 13.3 des présents Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales détenues par un associé conféreront à cet associé le droit de bénéficier des actifs et des bénéfices de la Société dans des proportions ponctuellement convenues par les associés, conformément aux contrats de joint venture conclus entre eux en relation avec la Société, et dans la mesure où ces contrats sont susceptibles de modifications ponctuelles.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, du fait qu'il ne peut y avoir qu'un propriétaire par part sociale.

6.3. L'unique propriétaire ou, s'il y a plusieurs associés, chacun des associés conservera ses parts sociales de la Société pour une durée de deux ans au minimum, à compter de la date d'enregistrement de la Société, sauf disposition contraire d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les associés.

6.4. Après la période de deux ans mentionnée dans l'article 6.3 ci-dessus, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est préalablement soumise à l'approbation unanime de l'assemblée générale des actionnaires.

Une cession de parts sociales ne sera contraignante pour la Société ou pour des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société, ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.5. Conformément aux contrats de joint venture conclus entre les associés ponctuellement, tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.4. ou 6.5. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## II. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par, au moins, quatre gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle précisera les conditions de leur charge. Deux de ces gérants seront désignés comme gérants de Classe A, et deux d'entre eux seront désignés comme gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2. L'associé A est habilité à proposer des candidats, dont deux, au maximum, seront nommés gérants de Classe A par les associés. L'associé A peut, proposer, à tout moment, de démettre de ses fonctions un gérant de Classe A nommé sur sa proposition, et le cas échéant, les associés devront s'assurer que ce gérant de Classe A est effectivement démis de ses fonctions. Dans ce cas, l'associé A aura, en outre, le droit de proposer des candidats parmi lesquels un nouveau gérant de Classe A sera nommé par les associés.

7.3 L'associé B est habilité à proposer des candidats, dont deux, au maximum, seront nommés gérants de Classe B par les Associés. L'Associé B peut, proposer, à tout moment, de démettre de ses fonctions un gérant de Classe B nommé sur sa proposition, et le cas échéant, les associés devront s'assurer que ce gérant de Classe B est effectivement démis de ses fonctions. Dans ce cas, l'associé B aura, en outre, le droit de proposer des candidats parmi lesquels un nouveau gérant de Classe B sera nommé par les associés.

7.4 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum par vote unanime des associés de la Société, conformément à la clause 13.2 des présents Statuts.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts relèveront de la compétence du conseil de gérance, qui disposera de tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes conformément à l'objet de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou à plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de Classe A et par un gérant de Classe B agissant conjointement, y compris par un gestionnaire externe indépendant nommé par la Société.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que le nécessiteront les intérêts de la Société ou à la demande de l'un de ses gérants conformément à tout contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois jours avant la date prévue de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, le conseil de gérance peut régulièrement délibérer et prendre des mesures uniquement si au moins 50 % de ses membres sont présents ou représentés, et s'il y a parmi eux au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, les résolutions du conseil de gérance sont régulièrement prises à la majorité des suffrages exprimés, dont ceux d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par la totalité des membres présents ou représentés à ladite réunion.

9.6. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, les résolutions du conseil d'administration sont régulièrement prises à la majorité des suffrages exprimés, dont ceux d'au moins un gérant de Classe A et un gérants de Classe B. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par la totalité des membres présents ou représentés à ladite réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera valablement engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à l'unanimité par le conseil de gérance de l'Associé unique.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel conformément à tout contrat de joint venture conclu ponctuellement entre les Associés. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Le conseil de gérance est habilité à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, par vote unanime, dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kind, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 mai 2007, REM/2007/1144. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007093241/5770/458.

(070105021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

### **Tremo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 37.069.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093305/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03055. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070033349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

### **A. Lupolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 63, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.279.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093309/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01387. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

### **RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 88.525.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093313/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03050. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070033345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Hostendia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 61.449.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et le commissaire en date du 23 janvier 2007*

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration et le Commissaire de la société en date du 23 janvier 2007 que:

- Les administrateurs et le commissaire décident, chacun individuellement, de démissionner de leur mandat respectif et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2007093109/507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Azelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.839.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007093106/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11212. - Reçu 78 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Lux - Multi - Service A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 58, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 76.679.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093138/800045/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07739. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

---

**Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2007*

En date du 25 avril 2007, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle prend note de la démission de Monsieur Jacques Bofferding de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 actée lors du conseil d'administration du 25 septembre 2006 et ratifie son remplacement par Madame Claire Collet, domiciliée professionnellement 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; acté lors du même conseil;

Elle prend note de la démission de Monsieur Denis Gallet de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 31 octobre 2006 actée lors du conseil d'administration du 25 septembre 2006 et ratifie son remplacement par Monsieur Hans Steyaert, domicilié professionnellement 14, avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles; acté lors du conseil du 30 novembre 2006;

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Thomas Rostron, Nicolas Faller, Paul Mestag et William De Vijlder;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société DELOITTE S.A.;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / Signature

Référence de publication: 2007093787/755/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—  
EXTRAIT

A partir du 31 mars 2007, Monsieur Boguslaw Kulakowski, demeurant au 13, ul. Rzozowa, PL-05-500 Piaseczno, Pologne n'est plus administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007093784/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.235.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:



Mr David Aim, residing at 70 Walton Street, London, SW3 2HH, England; and,  
Mr Emmanuel Aim, residing at 30, rue d'Astorg, 75008, Paris, France,  
both are here represented by Mrs. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on May 9, 2007.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3 .** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of AIM CAPITAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6 .** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a (i) majority of shareholders representing (ii) three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- 250 shares by Mr David Aim, aforementioned and
- 250 shares by Mr Emmanuel Aim, aforementioned;

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
2. The shareholders resolve to elect as managers of the company for an indefinite period:

1. Mr Bart Zech, born in Putten, The Netherlands, on September 5, 1969, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. Mr Frank Walenta, born in Geneva, Switzerland, on February 2, 1972, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

3. Mr Joost Tulkens, born in Somere, The Netherlands, on April 26, 1973, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et sept, le neuf mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur David Aim, demeurant à 70 Walton Street, Londres, SW3 2HH, Royaume-Uni; et,

Monsieur Emmanuel Aim, demeurant à 30 rue d'Astorg, 75008, Paris, France,

ici représentés par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 9 mai 2007.

Les procurations signées ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de AIM CAPITAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euro (EUR 25).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite comme suit:

- 250 parts sociales par Monsieur David Aim, préqualifié et
- 250 parts sociales par Monsieur Emmanuel Aim, préqualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900.

*Résolutions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. Les associés décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bart Zech, né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

- Monsieur Frank Walenta, né à Genève, Suisse, le 2 février 1972, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

- Monsieur Joost Tulkens, né à Somere, Pays-Bas, le 26 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8150. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093501/242/308.

(070104485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Alfa Finance Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.119.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 13 juillet 2007 que les administrateurs suivants ont été réélus:

- Monsieur Petr Aven
- Monsieur Mikhail Fridman
- Monsieur Alexander Knaster
- Monsieur Andrey Kosogov
- Monsieur Alexey Kuzmichev
- Monsieur David Gould
- Monsieur German Khan
- Monsieur Ildar Karimov

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'an 2007.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour la même période:

- PricewaterhouseCoopers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007093779/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Pamina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.500.

—  
*Erratum*

Une erreur s'est glissée dans la publication de l'extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 février 2003 de PAMINA S.A., ledit extrait étant publié au Mémorial C numéro 417 du 16 avril 2003. Il convient de lire «Madame Menga (Maria) Sanchez-Merlo Bochkoltz De Wilwerwi» au lieu de «Madame Mencia Sanchez-Merlo y Bochkoltz».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007093780/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Realize Project Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7557 Mersch, 19, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 130.270.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Eric Lallemand, ingénieur, né à Rocourt (Belgique), le 30 juin 1967 demeurant à L-7557 Mersch, 19, rue Mies.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet principal la prestation de services informatiques, la location, la vente et la réparation de matériel informatique, la gestion et l'exploitation pour compte propre ou pour compte de tiers de sites internet.

La société pourra encore effectuer toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de REALIZE PROJECT MANAGEMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.



**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, à savoir: Monsieur Eric Lallemand, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

*Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Eric Lallemand, ingénieur, né à Rocourt (Belgique), le 30 juin 1967, demeurant à L-7557 Mersch, 19, rue Mies, est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-7557 Mersch, 19, rue Mies.

*Remarque*

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lallemand, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2007, Mersch/2007/ 908. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juillet 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007093479/243/118.

(070105140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. JT International Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007093471/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10610. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Carshop International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 44, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 102.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARSHOP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007093469/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08071. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**ALMEN, A.s.b.l., Association Luxembourgeoise de Médecine de l'Environnement, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5233 Sandweiler, 2, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg F 1.743.

Les modifications suivantes de statut ont été proposées

1. Modification de l'Art. 7:

« **Art. 7.** L'Association se compose de membres associés et de membres affiliés. Elle ne pourra compter moins de 5 membres associés.» sera remplacé par «L'Association ne pourra pas compter moins de 5 membres.»

2. Abrogation de l'Art. 8:

« **Art. 8.** Peut devenir membre associé tout médecin ou médecin-dentiste luxembourgeois formé en médecine de l'environnement ainsi que tout médecin ou médecin-dentiste non luxembourgeois formé en médecine de l'environnement et domicilié sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Tout médecin ou médecin-dentiste désireux de devenir membre associé de l'association doit adresser une demande d'affiliation écrite au conseil d'administration. Celui-ci, après examen de la demande, décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé.» sera abrogé.

3. Modification de l'Art. 9:

« **Art. 9.** Peut devenir membre affilié toute personne physique ou morale intéressée au développement de la médecine de l'environnement, quelle que soit sa fonction. La qualité de membre affilié est accessible notamment aux:

- Médecins de l'environnements étrangers,
- Médecins ou médecins-dentistes luxembourgeois et étrangers justifiant d'un intérêt particulier pour la médecine de l'environnement,
- Ingénieurs de l'environnement et biologistes du bâtiment
- diplômés en biologie, physique ou chimie,
- Assistants sociaux et psychologues,
- Architectes
- membres d'Associations de sauvegarde de l'Environnement

Cette liste n'est pas limitative.

Toute personne physique ou morale désireuse de devenir membre affilié de l'association doit adresser une demande d'affiliation écrite au conseil d'administration. Celui-ci, après examen de la demande, décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé.» sera remplacé par «L'association est accessible à tout médecin ou médecin dentiste. Tout médecin désireux de devenir membre de l'association doit adresser une demande d'affiliation écrite au conseil d'administration. Celui-ci, après examen de la demande, décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé.»

4. Abrogation de l'Art. 10:

« **Art. 10.** Ci-après, le terme général de «membre» s'applique sans distinction aux membres associés et aux membres affiliés. Lorsqu'il sera fait référence à l'une seulement des deux catégories de membres, elle sera nommée expressément.» sera abrogé

5. Modification de l'Art. 26:

« **Art. 26.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale parmi les membres associés. Chaque personne possédant la qualité de membre associé depuis au moins 12 mois peut déposer sa candidature à un poste vacant du conseil d'administration.» sera remplacé par «Les membres du conseil d'administration sont élus par

l'assemblée générale parmi les membres. Chaque personne possédant la qualité de membre depuis au moins 12 mois peut déposer sa candidature à un poste vacant du conseil d'administration.»

6. Le siège de l'ALMEN 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg est changé: nouvelle adresse celle du Dr Miller - Schintgen Edith 2, rue Lentz, L-5233 Sandweiler

Les modifications de statuts proposées ont été acceptées à la majorité requise aux assemblées générales du 27 septembre 2006 pour les points 1<sup>er</sup> à 5 et celle du 29 juin 2007 pour le siège de l'ALMEN point 6.

Référence de publication: 2007093472/7953/51.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08281. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

### **Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.259.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. la société anonyme ADAMAS S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue Fort Wallis, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 33.450

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Madeleine Meis, administrateur, demeurant à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss

2.- la société anonyme PAT HOLDING S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue Fort Wallis, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 60.306,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) Madame Madeleine Meis, prénommée,

b) la société anonyme ADAMAS S.A., préqualifiée, ici représentée comme prêtre.

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de HITECH FUTUR CAR CENTER S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Winseler, à Pommerloch. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet:

L'activité de bureau d'étude de systèmes innovants dans le domaine de l'électromécanique, l'électronique et l'informatique tels que notamment la création, la réalisation de projets, de calculs, de notes techniques, de plans... ainsi que la conception, la mise au point, la fabrication, le développement, la modification, la manipulation, l'exploitation et le commerce de ceux-ci.

Toutes activités du secteur informatique (tant en hardware qu'en software), de l'électromécanique et de l'électronique.

L'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tout matériel informatique, électromécanique et électronique.

L'achat et la vente de voitures de tous types.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle peut également exercer l'activité immobilière pour compte propre.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chaque.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

**Art. 11.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes d'un administrateur et celle du délégué à l'administration journalière, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Assemblée Générale des Actionnaires**

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi du mois de juin chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 17.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 18.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

#### *Souscription et libération*

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- la société anonyme ADAMAS SA, préqualifiée, cinquante et une actions . . . . .   | 51  |
| 2.- la société anonyme PAT HOLDING SA, préqualifiée, quarante neuf actions . . . . . | 49  |
| Total: Cent actions . . . . .  | 100 |

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Georges Herreman, Kinésithérapeute, né le 5 mai 1943 à Moustier et domicilié à B-5190 Moustier Sur Sambre, rue des Résidences, 19.

- Monsieur Grégory Herreman, ingénieur, né le 16 avril 1979 à Namur et domicilié à L-9638 Pommerloch, Berlestrooss, 7

- Monsieur Michaël Herreman, étudiant, né le 18 février 1984 à Sambreville et domicilié à B-5190 Moustier-sur-Sambre, rue des résidences, 19.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: H.M.S FIDUCIAIRE., ayant siège social à L-8010 Strassen, route d'Arlon, 270, inscrite au registre de commerce sous le numéro B121.989.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

4) Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

5) Le siège social est fixé à L-9638 Pommerloch (Commune de Winseler), Berlestrooss, 7

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme HITECH FUTUR CAR CENTER SA:

1. Monsieur Georges Herreman, précité

2. Monsieur Grégory Herreman, précité

3. Monsieur Michaël Herreman, précité

Lesquels membres présents ou représentés après avoir éclairé se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Grégory Herreman prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Meis, G. Herreman, G. Herreman, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 juillet 2007, WIL/2007/603. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007093482/2724/206.

(070104787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Platone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.011.

L'an deux mille sept, le seize juillet

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PLATONE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 116.011, constituée par acte du notaire soussigné en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C N ° 1.306 du 6 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Andrea Castaldo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, T.A.S.L. S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, S. Felici, A. Castaldo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, LAC/2007/19540. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007094518/208/53.

(070105886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Luxpar S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 69.355.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007094559/272/12.

(070105317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Ownest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.168.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007093070/201/12.

(070105092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**ABN Amro European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.275.

---

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2007093398/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07144. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**CEREP III Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.648.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48285 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007093077/211/11.

(070104724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---